

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-739

présenté par

M. Alauzet, Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44 , insérer l'article suivant:**

Chaque année, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation trimestriel sur le montant de l'investissement des collectivités locales et l'évolution de cet investissement en lien avec l'évolution des dotations de l'État.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En raison de la baisse importante des dotations aux collectivités locales et des répercussions inévitables sur l'investissement local, il est nécessaire de disposer en temps des moyens d'évaluation sur l'évolution de cet investissement. Ainsi cet amendement propose que chaque trimestre, l'État réalise un rapport d'évaluation sur le sujet, qu'il remet au Parlement afin que des adaptations puissent être prises rapidement le cas échéant.